

Objet : Agriculture – Adhésion à la Société d’Economie Alpestre pour l’année 2023

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d’Agglomération est membre,

Vu la délibération n°29 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 approuvant l’adhésion de la CA Arlysère à la Société d’Economie Alpestre de Savoie et donnant délégation au Président pour renouveler cette adhésion,

Vu la décision n°2022-099 en date du 22 juin 2022 approuvant l’adhésion pour l’année 2022,

Considérant qu’il y a lieu de renouveler l’adhésion à la Société d’Economie Alpestre pour l’année 2023,

Décide

Article 1 : L’adhésion à la Société d’Economie Alpestre de Savoie est renouvelée pour l’année 2023.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 450 €, sera versé à la Société d’Economie Alpestre de Savoie.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 2 janvier 2023

Le Président

Franck LOMBARD

